

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 27 mai 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/05/2025

vingt-sept mai deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 11

Votants: 10

Pour: 4

Contre: 5

Refus de vote

0

Abstentions: 1

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Nathalie BREYSSE-BRUN, Monsieur Jean CHALLEAT, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Bernard HILAIRE, Monsieur Denis JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER, Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Denis JOURDAN

Objet: Cadastre VC n°16 route de George - DE_2025_034

Monsieur le Maire rappelle que les voies communales ont été mises à jour lors de la séance du 31 juillet 2015 par la délibération DE_2015_22,

Il rappelle qu'elles sont inscrites et décrites dans le tableau de classement de la voirie communale

Il informe le conseil que la VC 16 au lieu-dit George et qui s'étend de la RD116 à la parcelle C315 n'est pas cadastrée.

Un devis a été établi par le cabinet CARTA MORIN afin de faire cadastrer la VC 16. Ce devis s'élève à 820€ HT

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré **DECIDE**

-DE FAIRE CADASTRER la voie communale 16

-DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

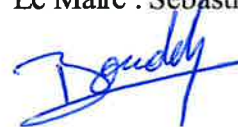
Publié le

S²LOW

ID : 007-210703260-20250527-DE_2025_034-DE

A Usclades et Rieutord, le 27/05/2025

Le Maire : Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance : Denis JOURDAN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié